

COMMUNE D'ETOURVY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mai à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mmes : Catherine GOVIN, Marie-Christine PORTIER, Christelle SEURAT

Mrs. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Laurent BRAGUE, Dominique FOURMEAUX, Michel ROYER.

Absents excusés : Mme SERVAIS Sandrine, Michel BOUCHÉ (pouvoir à Monsieur ROYER Michel).

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 1^{er} Avril 2022 qui est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Modalité de publication des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Cette demande est acceptée à l'unanimité

Présentation du projet agrivoltaïsme par Monsieur Fillon de la société Green-Lighthouse

Mr Florian Fillon, représentant la société GLHD, présente au conseil municipal le projet d'agrivoltaïsme concernant les communes de Balnot la Grange, Etourvy et Villiers le Bois. L'agrivoltaïsme consiste à implanter des panneaux solaires producteurs d'électricité sur des terres agricoles à faible rendement tout en conservant une activité de production agricole. Les contrats d'exploitation sont conclus pour une durée de 40 ans.

Le projet concernant les trois communes citées ci-dessus a été initié par un groupe d'agriculteurs dans un cadre collectif et la surface pressentie pour Etourvy atteindrait une trentaine d'hectares en y intégrant les parcelles communales servant actuellement de dépôt de gravats inertes. Ces parcelles communales n'accueilleraient pas de panneaux mais seraient dédiées à l'implantation d'une plate-forme logistique. Enfin ce projet serait raccordé à celui élaboré dans des communes frontalières de l'Yonne afin d'évacuer l'électricité produite sur un poste source de ce département.

Le conseil municipal rappelle la nécessité absolue d'une parfaite intégration paysagère du projet afin de respecter le cahier des charges établi pour la préservation des paysages viticoles. Il s'agit en effet de veiller à ne pas compromettre la réintégration de la commune d'Etourvy au sein de l'appellation Champagne.

Le projet a déjà été présenté par Mr Fillon aux associations locales de randonnées pédestres et de chasseurs et fera dans les mois à venir l'objet de toutes les études administratives règlementaires avec en particulier une enquête publique qui permettra de présenter le dossier aux populations des communes concernées.

Enfin ce projet permettrait aux dites communes de bénéficier de retombées économiques au titre des IFRER, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux.

Point sur les dossiers en cours :

- **Maison Saunier Hugot** : Une première réunion a eu lieu avec l'architecte et les entreprises le 28 avril. Le commencement des travaux est prévu début septembre
- **Halte randonneurs** : Un courrier de la région Grand Est a été adressé au Foyer Rural de Grand Secteur, porteur du projet, indiquant que le dossier était définitivement retenu. Il reste à connaître le montant des aides qui sera accordé en fonction des dépenses éligibles. Le permis de construire a été déposé. Un complément de dossier doit être transmis concernant l'accessibilité et la sécurité. L'appel d'offres concernant les travaux a été lancé sur la plateforme Proxilégales ainsi que sur le journal l'Est Eclair. Les entreprises ont jusqu'au 07 juin pour déposer leurs propositions.
- **Cantine** : Suite aux travaux qui doivent être réalisés dans la cantine, il est nécessaire d'augmenter la puissance du compteur. Le disjoncteur est également à changer. En ce qui concerne le matériel de la cantine, l'entreprise Léon doit fournir prochainement le plan technique. La réalisation des travaux est programmée durant les vacances scolaires d'été.
- **Sanitaires et salle des fêtes** : Nous sommes dans l'attente du permis de construire qui doit être établi par la SICAHR. Laurent Brague fait remarquer que pour la réfection de l'assainissement des eaux usées, il existe peut-être la possibilité de rejeter celles-ci dans le réseau pluvial qui passe sous la cantine et qui se jette dans la rivière. Si tel est le cas, on pourrait éviter d'installer une pompe de relevage pour rejoindre le réseau pluvial de la route de Mélisey. Cette éventualité sera à étudier avec l'entreprise qui réalisera les travaux et le SPANC.
- **Assainissement non collectif** : L'Agence de l'Eau a décidé de subventionner la réfection des assainissements du Domaine Saint Georges à hauteur de 40 %. La convention accordant cette aide a été retournée. Elle stipule que la commune dispose d'un délai de 2 ans à compter du 21 février 2022 pour réaliser ces travaux avec un démarrage des travaux en Août 2022, ce qui en l'état actuel n'est pas envisageable. Une demande de report des travaux sera adressée à l'Agence de l'Eau.

Prêt court terme. Modification budgétaire BUDGET « Domaine Saint-Georges et ses annexes »

Dans le cadre des travaux de rénovation du gîte, il est nécessaire de contracter un prêt court terme dans l'attente de percevoir les subventions. La proposition du Crédit Agricole a été retenue aux conditions suivantes :

- Prêt court terme de 200 000 € sur une durée de 24 mois au taux de 1.09 %, frais de dossier de 0.15 % du montant sollicité.

Cette décision annule et remplace celle prise lors de la réunion du 1^{er} avril, le crédit agricole n'ayant pu nous accorder ce prêt faute d'être inscrit au budget annexe « Domaine St Georges ». Le budget annexe sera donc modifié en conséquence.

Travaux d'électricité et de chauffage dans les bâtiments mairie et écoles

Les radiateurs installés dans la salle du conseil et le secrétariat de mairie ne sont pas assez puissants. Deux autres radiateurs dans les écoles sont en panne et à remplacer (1 dans la maternelle et 1 à l'école primaire). Il est donc proposé d'installer 4 nouveaux radiateurs (1 dans le secrétariat de mairie, 2 dans la salle de conseil en complément de ceux existants, 1 à l'école maternelle). Le radiateur actuel du secrétariat de mairie est suffisamment puissant pour être réinstallé dans l'école primaire. Des travaux sur le tableau général et de câblage également sont nécessaires pour les normes. Le devis de la Ste Erti de Fouchères pour un montant de 2 365.00 € H.T. soit 2 838.00 € T.T est accepté à l'unanimité.

Elections législatives des 12 et 19 juin 2022

Bureau de vote du 12 Juin 2022 :

8 H 00 à 10 H 30	SERVAIS Sandrine	FOURMEAUX Dominique	GOVIN Catherine
10 h 30 à 13 h 00	SEURAT Christelle	ROYER Michel	BRAGUE Laurent
13 h 00 à 15 h 30	PORTIER Marie- Christine	BERGE Bruno	JESSIONESSE Virginie
15 h 30 à 18 h 00	JESSIONESSE Sylvain	LHOMME Dominique	NICOLAS Frank

Bureau de vote du 19 Juin 2022 :

8 H 00 à 10 H 30	ROYER Michel	SERVAIS Sandrine	BOUCHÉ Michel
10 h 30 à 13 h 00	GOVIN Catherine	SEURAT Christelle	FOURMEAUX Dominique
13 h 00 à 15 h 30	PORTIER Marie- Christine	LHOMME Dominique	JESSIONESSE Virginie
15 h 30 à 18 h 00	JESSIONESSE Sylvain	BERGE Bruno	NICOLAS Frank

Départ de Madame Delaunay, secrétaire de mairie

Mme Evelyne Delaunay, secrétaire de mairie, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2022. Pour procéder à son remplacement, Dominique Lhomme expose les modalités administratives à respecter pour la procédure de recrutement en lien avec le Centre de Gestion. Dans un premier temps, il conviendra de modifier le poste afin de permettre de recruter soit un titulaire soit un contractuel. La modification du poste est acceptée à l'unanimité. Le temps de travail est maintenu à 15h30. La vacance de poste sera mise en publicité pendant les deux mois réglementaires sur le site emploi territorial entre le 12 juillet et le 15 septembre.

D'autre part, Dominique Lhomme informe le conseil municipal que compte-tenu des congés à solder, Mme Delaunay sera peu présente en septembre et propose de créer un emploi non permanent de secrétaire de mairie d'une durée de 8h hebdomadaire pour la période du 1^{er} au 30 septembre ce qui permettra d'assurer la continuité du service public. Cette proposition est acceptée par 9 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention.

Assemblée Générale de la Société SPL Xdemat-Répartition du capital social

L'assemblée générale de la Ste SPL XDemat (prestataire de dématérialisation) a lieu chaque année en juin. Le conseil municipal accepte la nouvelle répartition du capital social de cette société qui tient compte des entrées et des sorties d'autres collectivités dans la société.

Informations et questions diverses.

Bibliothèque : A ce jour, la bibliothèque ne fonctionne plus beaucoup. Une réflexion doit être engagée pour un autre type de fonctionnement. Catherine Govin, Dominique Fourmeaux et Marie-Christine Portier se proposent pour trouver une solution permettant un bon fonctionnement de cette activité.

Expertise des ponts : Dans le cadre du programme national « Ponts », 3 ponts ont été expertisés sur la commune :

- La passerelle rue de Flamard
- Le pont Chemin de la Grande Montée
- La passerelle piétonne sur le Landion qui rejoint l'île.

L'expertise de ces ponts indique qu'ils sont tous les trois en bon état.

Fibre : la fibre est arrivée dans la commune depuis le 23 mai. Les personnes qui le souhaitent peuvent demander leur raccordement. Une notice d'information sera distribuée à l'ensemble de la population.

Tuiles lavoirs : Des tuiles sont à remplacer sur les deux lavoirs.

Dominique Fourmeaux fait remarquer qu'il a constaté une baisse de pression de l'eau depuis quelque temps. D. Lhomme se renseignera auprès du Syndicat des eaux.

La chaîne à godets de la pompe à eau du lavoir à impluvium sera réparée et remise en place.

Les rondins mis en place pour fermer le petit passage aux vélos et aux motos allant de la voie de Pargues à la route de Villiers le Bois ont été enlevés en raison de leur mauvais état. A la demande de Laurent Brague, ils seront remplacés.

Fleurissement du village : Les ronds en béton ont été achetés par « l'Association Patrimoine » pour un montant de 670 €. Catherine Govin évoque la problématique d'un arrosage régulier en souhaitant que d'autres personnes viennent grossir les rangs des volontaires afin d'assurer la pérennité des massifs de fleurs implantés dernièrement notamment ceux situés de la place.

A l'initiative de Sandrine Servais, une fête des voisins aura lieu le 3 juin sur la place des anciens combattants d'AFN.

Distribution du compte-rendu du conseil municipal : Laurent Brague fait part au conseil que certaines résidences secondaires n'ont pas le compte-rendu du conseil municipal dans leur boîte à lettres. Il est proposé pour ceux qui le souhaitent de transmettre leur adresse mail en mairie afin qu'ils puissent recevoir ce compte-rendu par voie dématérialisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Maire
M. LHOMME Dominique